



DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2009

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 2 JUIN 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 15
JUN 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

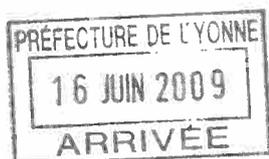
Monsieur Guy DUCHENNE, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Gaëlle LASSUCE, représenté par Monsieur Mohamed BELKAID

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Compétence déchets ménagers - création d'un poste d'ambassadeur du tri (N° 31)

.../...



Conseil communautaire du 8 juin 2009

N° 31/2009

OBJET :_ Création d'un poste d'ambassadeur du tri pour la collecte sélective des déchets ménagers

CONSIDERANT que la CCJ exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers,

CONSIDERANT que le contenu statutaire et quotidien de cette compétence ne cesse de s'étoffer (collecte et traitement « classiques », collecte sélective par points d'apport volontaire, collecte des encombrants, gestion de la déchetterie, mise à disposition de composteurs individuels...) et qu'un projet de mise en place d'une collecte sélective en porte à porte est à l'étude,

CONSIDERANT qu'il est indispensable d'améliorer les performances quantitatives et qualitatives du tri, pour atteindre les objectifs du Contrat de Valorisation des Emballages Ménagers signé avec ECO-EMBALLAGES et ancrer la Communauté de Communes dans une politique de respect de l'environnement et de maîtrise des coûts de gestion des déchets.

CONSIDERANT que le recrutement d'un « Ambassadeur du Tri » favoriserait l'atteinte de ces objectifs, par la mise en place d'une communication de proximité avec la population pour sensibiliser, informer, conseiller et promouvoir le tri des déchets d'emballages auprès des ménages, ses missions étant notamment :

- de préparer et conduire des animations
- du porte à porte
- intervenir dans des réunions publiques spécifiques
- de monter des actions à l'attention des publics relais
- intervenir dans les écoles
- établir les rapports d'activité du tri et suivre l'évolution des performances
- imaginer et mettre en œuvre les actions d'amélioration.

CONSIDERANT que ce poste à temps plein 35h pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C, ou à défaut par un agent non titulaire de droit public pour une durée d'un an ou par contrat aidé de droit privé type CAE,

CONSIDERANT que des aides peuvent être accordées sur conditions pour contribuer à financer ce poste par la société ADELPHE/Eco-Emballages, l'ADEME et le Conseil Général,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE le principe de création d'un poste d'ambassadeur du tri pour un temps plein 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2009,

DIT que ce poste sera pourvu par un agent titulaire relevant d'un cadre d'emploi de catégorie B ou C des filières administrative ou technique, ou à défaut par voie contractuelle de droit public pour une durée d'1 an

DIT que dans l'hypothèse du recrutement contractuel, la rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire du grade de technicien territorial (indices bruts 322 à 558) selon qualifications et expérience.

DIT que le poste pourra, si le candidat retenu y est éligible, être pourvu sous CAE de droit privé, la rémunération étant alors fixée au SMIC.

SOLLICITE, quel que soit le statut de l'agent recruté, une aide financière auprès d'ADELPHE/ECO-EMBALLAGES dans les conditions du barème C en vigueur au contrat de valorisation des emballages ménagers puis du barème D applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, du Conseil Général dans l'hypothèse d'un recrutement sous CAE, et de l'ADEME au titre des actions de prévention des déchets

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la rémunération ont été prévus au budget primitif 2009 de la CCJ

DELEGUE au Bureau communautaire, si cela s'avérait nécessaire pour ne pas retarder l'entrée en fonction de l'agent, s'il était stagiaire ou titulaire, et en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT et de la délibération du Conseil Communautaire du 23 mai 2008, le pouvoir de modifier le tableau des effectifs,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au recrutement et à signer tout arrêté de nomination, contrat ou convention nécessaire.

Pour copie conforme

Le Président,
Nicolas SORET

